

Visdelou de Saint-Querreuc

Bretagne, mai 1729

Preuves de la noblesse de François-Hiacinthe Visdelou de Saint-Querreuc, agréé pour estre élevé page du Roi dans sa Grande Écurie sous le commandement de Son Altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine, Grand Écuyer de France ¹.

*D'argent à trois testes de loup de sable, arrachées de gueules, et posées deux et une.
Casque de trois quarts.*

I^{er} degré, produisant. François-Hiacinthe Visdelou de Saint-Querreuc, 1711.

Extrait du registre des batesmes de la paroisse de Hénone au diocèse de Saint-Brieuc, portant que François-Hiacinthe Visdelou fils de François-Hiacinthe Visdelou, écuyer, seigneur de Saint-Querreuc, et du Colombier, et de demoiselle Jeanne-Angélique Neveu, sa femme, naquit et fut batisé le dernier jour du mois d'octobre de l'an mille sept cens onze et fut nommé le troisieme de janvier de l'année suivante. Cet extrait signé Boullard, recteur de l'église de Hennon et légalisé.

II^e degré, père et mère. François-Hiacinthe Visdelou, seigneur de Saint-Querreuc, Jeanne Angélique Neveu de la Motte, sa femme, 1701. *De gueules à un chevron d'or chargé à la pointe d'un croissant de gueules et accompagné de trois têtes de léopard d'or, posées deux en chef et l'autre dessous le chevron.*

Contract de mariage de François-Hiacinthe Visdelou, écuyer seigneur de Saint-Querreuc, du Colombier et de la Fontenelle, fils de messire César René Visdelou, chevalier, seigneur de Saint-Querreuc, et de dame Marie Lanezart sa femme, acordé le deuxiesme de novembre de l'an mille sept cens un, avec demoiselle Jeanne-Angélique Neveu fille de noble homme Jaques Neveu et de demoiselle Jeanne Gaillard. Ce contrat passé devant Voisin, notaire à Saint-Malo.

Lettres de dispense d'âge, accordées par le roi, en la chancellerie de Rennes l'onzieme de septembre de l'an mille sept cens vingt huit, à François-Hiacinthe Visdelou, fils de François-Hiacinthe Visdelou, vivant seigneur de Saint-Querreuc et de feu dame Jeanne-Angélique Neveu sa femme. Ces lettres signées par le roi à la relation du conseiller, Gigou.

III^e degré, ayeul. René-César Visdelou, seigneur de Saint-Querreuc, Marie Lanezart sa femme, 1660. *De sable à un croissant d'or, surmonté d'une étoile de mesme.*

Contract de mariage de René-César Visdelou, seigneur du Colombier et de Saint-Querreuc, fils de messire Claude Visdelou, vivant chevalier, seigneur de la Goublaie et de Bienassis, conseiller du roi en ses Conseils d'État et Privés, président au Parlement de Bretagne, et de dame Jeanne de Guer, sa femme, acordé le septiesme du mois d'aoust de l'an mille six cens soixante avec demoiselle Marie Lanezart, fille de Charles Lanezart, seigneur de la Fontenelle, et de dame Perronelle du Ruflai. Ce contract passé devant Berthelot, notaire à Rennes.

1. Transcription d'Amaury de la Pinonnais pour Tudchentil en avril 2015, d'après le Ms français 32104 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9006809n>).

Lettre du roi écrite à Paris à monsieur de Saint-Querrec de la Goublaie, le sixiesme de décembre de l'an mille six cens soixante, par laquelle Sa Majesté lui mande qu'ayant été choisi dans l'assemblée des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel pour estre associé dans ceste compagnie, elle écrivoit à monsieur de la Meilleraie pour lui ordonner de lui donner le collier de cet ordre. Cette lettre signée Louis et contresignée de Loménie.

Transaction faite le deuxième d'avril de l'an mille six cens soixante sur le partage noble et avantageux que messire René-César Visdelou, chevalier, seigneur de Saint-Quereuc, dame Françoise Visdelou femme de messire René Goueon, seigneur de la Boetardaie, et dame Hélène Visdelou, femme de messire Alain Bouin, seigneur de la Ville-Bouquaie, demandoient comme juvigneurs dans la succession de messire Claude Visdelou, chevalier, seigneur de la Goublaie, et dans celle de dame Jeanne de Guer sa femme, leur père et leur mère, à dame Renée du Breil leur belle-sœur, veuve de messire Charles Visdelou, chevalier seigneur de Bienassis, et tutrice de messires François-Hiacinte, de Jean-Charles, et de demoiselle Claude-Hipolite Visdelou ses enfans. Cet acte reçu par Bertelot notaire à Rennes.

IV^e degré, bisayeul et bisayeule. Claude Visdelou, seigneur de la Goublaie, Jeanne de Guer sa femme, 1625. *D'azur à sept macles d'or, posés trois, trois et une, et un franc-quartier d'argent fretté de gueules.*

Contrat de mariage de messire Claude Visdelou, fils aîné et héritier principal et noble de haut et puissant messire Giles Visdelou, seigneur de la Goublaie, de Bienassis, de l'Hotellerie Abraham, du Colombier, de Pratanras, et du Riblé, etc, chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Françoise de Quellenec sa femme, acordé le vingt-cinq de janvier de l'an mille six cens vingt cinq avec demoiselle Jeanne de Guer, fille de messire Charles de Guer, seigneur de la Porteneuve, d'Henant, de Riec, de Kergumen, et de Kerguichart, etc, chevalier de l'ordre du roi, et de dame Marie Papin de la Thévinière sa veuve. Ce contract passé devant Soufracher, notaire à Kemperlé.

Donation de la seigneurie de Hiliguit faire le dix neuvième de juin de l'an mille six cens vingt six par noble et puissant messire Claude Visdelou seigneur de Bienassis, de la Goublaie, de l'Hotellerie Abraham et du Colombier, chevalier de l'ordre du Roi, à messire Jaques Visdelou son frère juvigneur, pour la part qu'il pouvoit demander dans la succession noble et avantageuse de noble et puissant messire Giles Visdelou et dans celle de dame Françoise de Quellenec sa femme, leur père et mère, seigneur et dame de Bienassis, de Pratanras, du Riblé et de Coëtfao. Cet acte reçu par Gautier, notaires à Rennes.

V^e degré, trisayeul et trisayeule. Giles Visdelou, seigneur de la Goublaie, Françoise de Quellenec sa femme, dame de Bienassis, 1600. *D'hermines à un chef de gueules chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Inventaire des meubles trouvés dans la maison du Riblé après la mort de noble homme Jean de Quellenec, seigneur de Bienassis et de Pratanras, fait le sixième de juin de l'an mille six cens à la requête de dame Françoise de Quellenec sa sœur, femme de noble homme Giles Visdelou, seigneur de la Goublaie. Cet acte signé Le Bourigué.

Transaction faite le sixième d'avril de l'an mille six cens un entre noble et puissant Giles Visdelou, seigneur de l'Hostellerie Abraham, de Delien et de Bienassis, et demoiselle Guillemette Visdelou sa sœur, femme de noble et puissant Olivier de Quelen, seigneur de Saint-Bihi, sur les diférends qu'ils avoient à cause de la part qu'elle demandoit, comme juvigneure dans la succession de noble homme Pierre Visdelou seigneur de la Goublaie, et dans celle de demoiselle Jeanne de Pontrouaut sa femme, leur père et leur mère. Cet acte reçu par Vigrel notaire à Lamballe.

VI^e et VII^e degrés, 4^e et 5^e ayeuls et ayeules. Pierre Visdelou, seigneur de la Goublaie, fils de Jean de Visdelou aussi seigneur de la Goublaie, Jeanne de Pontrouaut sa femme, 1560. *D'azur à une croix d'argent ancrée et givrée d'or.*

Lettres de bénéfice d'âge acordées par le roi le douzième d'avril de l'an mille cinq cent quatre vingt quatre à Giles Visdelou écuyer, seigneur de la Goublaie, pour avoir l'administration de ses biens sur l'exposition qu'il avoit fait qu'il étoit âgé de plus de vingt ans et que depuis la mort de Pierre Visdelou son père, écuyer, il avoit toujours été sous la charge et gouvernement de demoiselle Jeanne de Pontrouault sa mère comme il y étoit encore. Ces lettres données à Rennes, signées par le Roi et à la relation du Conseil, Bardoul, et scellées.

Partage noble et avantageux dans la succession de nobles gens Jean Visdelou et dame Marguerite Abraham sa femme, seigneur et dame de la Goublaie et de l'Hotellerie, donné en juvignerie le deux d'avril de l'an mille cinq cens quarante huit par Jaques Visdelou, écuyer, seigneur de la Goublaie, leur fils aîné et leur héritier principal et noble, à nobles gens Pierre, Jean, François, Giles et François Visdelou ses frères. Cet acte reçu par Simonin notaire à Lamballe.

Assignation faite le vingt un de janvier de l'an mille cinq cens dix sept du reste de la dote que noble Giles Abraham, écuyer, seigneur de l'Hotellerie, avoit promis le vingt cinq de janvier de l'an mille cinq cens dix à demoiselle Marguerite Abraham, sa fille aînée, et son héritière principale et noble, en faveur de son mariage avec noble Jean Visdelou, écuyer seigneur de la Goublaie. Cet acte reçu par Jocet, notaire à Lamballe.

Nous, Louis-Pierre d'Hozier, juge général d'armes de France, chevalier de l'ordre du roi, son conseiller maître ordinaire en sa chambre des Comptes de Paris, généalogiste de la Maison et des Écuries de Sa Majesté et de celles de la Reine,

Certifions au Roi et à Son Altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine, Grand Écuyer de France, que François-Hiacinthe Visdelou de Saint-Querreuc a la noblesse nécessaire pour être admis au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Grande Écurie, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le mardi dixième jour du mois de mai de l'an mille sept cens vingt-neuf.

[Signé :] d'Hozier.